

AVIS DES SOCIETES

Etats Financiers Consolidés

GRUPE BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Le Groupe Banque Nationale Agricole publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 qui sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M Abderrazak GABSI et M. Samir LABIDI. Ces états ont été modifiés par le Conseil d'Administration de la BNA en date du 23 août 2011.

BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2010	2009 (*)
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	5.1	192 027	427 595
Créances sur les établissements bancaires	5.2	72 809	129 854
Créances sur la clientèle	5.3	5 145 534	4 288 969
Portefeuille commercial	5.4	649 400	605 343
Portefeuille d'investissement	5.5	295 700	274 792
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.6	24 675	19 067
Valeurs immobilisées	5.7	59 172	55 698
Autres actifs	5.8	263 659	222 457
Ecarts d'acquisition (Goodwill)		22	51
TOTAL ACTIF		6 702 998	6 023 826
PASSIF			
Banque centrale, CCP		50 029	1
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	5.9	162 788	15 696
Dépôts de la clientèle	5.10	4 674 354	4 317 470
Emprunts et ressources spéciales	5.11	516 720	540 515
Autres passifs	5.12	265 506	258 316
TOTAL PASSIF		5 669 397	5 131 998
INTERETS MINORITAIRES		467 822	386 022
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis (32 millions d'actions de VN = 5 DT au 31/12/2010)	5.13	160 000	160 000
Capital non appelé	5.13	-	-25 000
Actions propres et d'auto-contrôle	5.14	-3 273	-2 681
Réserves consolidées	5.13	230 680	195 778
Autres capitaux propres consolidés	5.13	131 180	131 165
Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés	5.13	516	3 585
Résultat de l'exercice, part du groupe	5.13	46 676	42 959
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES, PART DU GROUPE		565 779	505 806
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		6 702 998	6 023 826

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, au 31 décembre	Notes	2010	2009
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	<u>750 263</u>	<u>714 665</u>
a - En faveur d'établissements bancaires		139 063	100 641
b - En faveur de la clientèle		451 200	454 024
c - En faveur de l'Etat		160 000	160 000
Crédits documentaires		<u>561 006</u>	<u>324 711</u>
a - Débiteurs par accréditifs export devises		93 934	28 207
b - Débiteurs par accréditifs import devises		467 072	296 504
Actifs donnés en garantis			
TOTAL PASSIFS ÉVENTUELS		1 311 269	1 039 376
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement donnés		<u>378 812</u>	<u>268 236</u>
a - Crédits notifiés et non utilisés		378 812	268 236
Engagements sur titres		<u>9 681</u>	<u>8 795</u>
a - Participations non libérées		4 552	5 216
b - Autres		5 129	3 579
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		388 493	277 031
ENGAGEMENTS RECUS			
Garanties reçues	6.2	<u>569 480</u>	<u>543 217</u>

ETAT DES RESULTATS CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009 ^(*)
Intérêts et revenus assimilés	7.1	312 242	305 855
Commissions	7.2	48 970	46 395
Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	7.3	49 098	46 160
Revenus du portefeuille investissement	7.4	8 457	7 793
<i>Total des produits d'exploitation bancaire</i>		<i>418 767</i>	<i>406 203</i>
Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	-137 936	-147 999
Commissions encourues		-976	-850
<i>Total des charges d'exploitation bancaire</i>		<i>-138 912</i>	<i>-148 849</i>
PRODUIT NET BANCAIRE		279 855	257 354
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passif	7.6	-83 631	-63 191
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	7.7	-557	3 540
Autres produits d'exploitation		51 181	76 461
Frais de personnel	7.8	-106 971	-105 010
Charges générales d'exploitation		-63 410	-83 597
Dotations aux provisions et amortissements sur immobilisations		-6 185	-4 613
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		70 282	80 944
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence		670	-89
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		823	-2 467
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		71 775	78 388
Impôt sur les bénéfices	7.9	-4 011	-16 115
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		67 764	62 273
Intérêts minoritaires		-21 088	-19 314
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		46 676	42 959
<i>Résultat net de l'exercice, part du groupe</i>		<i>46 676</i>	<i>42 959</i>
<i>Effet des modifications comptables, part du groupe</i>		<i>516</i>	<i>3 585</i>
<i>Résultat après modifications comptables, part du groupe</i>		<i>47 192</i>	<i>46 544</i>

(*) Données retraitées à des fins comparatives (Cf. Note 3.11)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE DU GROUPE BNA

En milliers de dinars, pour l'exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
1- Produits d'exploitation bancaire encaissés		392 307	393 271
2- Charges d'exploitation bancaire décaissées		-145 828	-154 659
3- Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-91 694	7 781
4- Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		-926 368	123 199
5- Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		363 743	195 537
6- Titres de placement		-63 540	-23 773
7- Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-131 011	-155 252
8- Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-11 148	37 768
9- Impôt sur les sociétés		-18 331	-21 336
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'exploitation</i>	8.1	-631 871	402 534
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
1- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 720	5 539
2- Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		-21 793	3 627
3- Acquisitions / cessions sur immobilisations		-10 456	-10 014
4- Plus-values sur titres de participations		2 027	7 547
<i>Flux de trésorerie net provenant des (affecté aux) activités d'investissement</i>	8.2	-24 501	6 699
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
1- Actions propres et d'auto-contrôle		-410	3 494
2- Emission d'actions par la mère		25 000	45 000
3- Emission d'actions par les filiales		74 985	38 969
4- Emission d'emprunts		-	45 000
5- Remboursement d'emprunts		-3 002	-21 878
6- Augmentation / diminution des ressources spéciales		-19 564	-37 215
7- Dividendes versés		-24 937	-18 864
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>	8.3	52 072	54 506
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		-604 301	463 739
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		810 055	346 316
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	205 755	810 055

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010

(Montants exprimés en milliers de dinars - mDT)

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque Nationale Agricole (BNA) est une société anonyme au capital de 160 millions de dinars, composé de 32 000 000 actions de 5 DT chacune, admises à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la Banque est sis à Tunis, avenue Hédi Nouira. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

Le réseau de la Banque se compose de 15 directions régionales, 3 succursales et 155 agences.

La Banque finance, outre les différents autres secteurs économiques, la quasi-totalité des besoins du secteur agricole en crédits.

La Banque est soumise au régime fiscal de droit commun.

La structure du capital social de la Banque se présente comme suit au 31 décembre 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en dinars	% d'intérêt et des droits de vote
L'Etat Tunisien	7 517 319	37 586 595	23,492
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	2 431 632	12 158 160	7,599
Office des Céréales	1 964 560	9 822 800	6,139
Office de Commerce de la Tunisie	1 658 248	8 291 240	5,182
ETAP	1 296 042	6 480 210	4,050
Banque de Tunisie et des Emirats	1 225 603	6 128 015	3,830
Caisse Nationale d'Assurance Maladie	1 006 979	5 034 895	3,147
Autres	14 899 617	74 498 085	46,561
TOTAL	32 000 000	160 000 000	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du groupe de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles et Techniques applicables en la circonstance.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Principes de consolidation

3.1.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la Banque regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entité est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors qu'elle n'exerce pas dans le domaine des services financiers et qu'elle ne dépasse pas en contribution dans les comptes consolidés le seuil de 2,5 millions de dinars pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées opérant dans le domaine des services financiers.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

3.1.2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe BNA détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe BNA détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations dans les sociétés mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

3.1.3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- *Intégration globale pour les filiales exerçant une activité dissemblable de celles entités opérant dans le domaine des services financiers*

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la BNA est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNA. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNA.

- *Présentation des états financiers consolidés de synthèse*

La présentation des états financiers consolidés du Groupe BNA est conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le domaine des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique "Autres produits d'exploitation".

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distinguées en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé "Autres actifs" et "Autres passifs".

- *Retraitement des créances bancaires cédées aux sociétés de recouvrement filiales*

Depuis le 31 décembre 2001 et jusqu'au 31 décembre 2010, la BNA a cédé à sa filiale SOFINREC dix lots de créances bancaires.

Après élimination du résultat interne sur cession, l'encours des créances relevant des lots 1 à 4 cédées durant la période 2001-2003, est réputé être radié (ou annulé) en raison des forts aléas pesant sur leur récupération. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice, au titre de ces créances, sont portées au niveau de l'état des résultats parmi les éléments du poste "Dotations aux provisions et résultats de correction de valeurs sur créances, hors bilan et passif " sous l'intitulé "Récupération de créances passées en pertes".

Pour les créances relevant des lots 5 à 10, il est procédé, après élimination du résultat interne sur cession, à la reconstitution de leur encours brut, à base consolidée, ainsi que de leur couverture sous forme de provisions et d'agios réservés. Les sommes recouvrées au cours de l'exercice donneront lieu, le cas échéant, à des reprises sur provisions et d'agios réservés après annulation des produits correspondants constatés dans les comptes individuels de la filiale.

Des provisions complémentaires sur ces créances, classées 4 à base consolidée, seront constatées pour ramener leur valeur comptable à leur valeur recouvrable.

Au bilan consolidé, les créances nettes de provisions et d'agios réservés sont présentées au niveau du poste "Créances sur la clientèle".

- *Intégration globale des OPCVM*

A l'exception du retraitement de l'effet des retenues à la source libératoires sur la comptabilisation des revenus sous forme d'intérêts, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux OPCVM sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNA.

Les postes constitutifs des OPCVM intégrés globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidé, à l'exception des éléments suivants imputés directement en capitaux propres :

Frais de négociation

Les frais occasionnés par les opérations d'achat et de vente de titres détenus par les OPCVM sont directement imputés en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres

Les plus ou moins-values sur titres détenus par les OPCVM qui correspondent au solde de la variation au cours de l'exercice des plus ou moins-values potentielles sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres

Les plus (ou moins) values sur titres correspondant au résultat réalisé sur les opérations de cession de titres effectuées au cours de l'exercice sont directement imputées en capitaux propres. La quote-part revenant au groupe est présentée sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

- *Elimination des opérations réciproques*

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- *Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation*

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif selon le cas, soit sous l'intitulé "Ecart d'acquisition (Goodwill)" pour les filiales, soit en titres mis en équivalence pour les entreprises associées.

Ecart d'évaluation

La quote-part du Groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

- *Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée*

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- *Déconsolidation*

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

3.2. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.2.1. Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long termes sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

3.2.2. Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentés à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les engagements supérieurs à 50 mDT font l'objet d'une évaluation au cas par cas. Les provisions constituées sur ces engagements sont déterminées en tenant compte des garanties admises ainsi que des agios et intérêts réservés.

Il est à noter que compte tenu des difficultés de réalisation des anciennes garanties et des procédures appliquées lors des adjudications, une décote de 40% sur la valeur des garanties réelles a été opérée et ce, pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux remonte aux années 2007 à 2009. Pour les dossiers de crédit dont l'ancienneté de transfert à contentieux est antérieure à l'année 2007, la décote a été fixée à 100%.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0 & 1	0
2	20%
3	50%
4	100%

Les provisions requises sur les engagements ordinaires inférieurs à 50 mDT sont estimées selon une méthode d'extrapolation en fonction du taux de provisionnement des engagements supérieurs à 50 mDT.

$$P2 = E2 \times (P1/E1)$$

P1 = Provisions sur engagements supérieurs à 50 mDT

E1 = Engagements supérieurs à 50 mDT

P2 = Provisions sur engagements inférieurs à 50 mDT

E2 = Engagements inférieurs à 50 mDT (hors crédits aux particuliers)

Pour les crédits aux particuliers inférieurs à 50 mDT, les provisions couvrent la totalité des impayés (Les impayés relatifs aux crédits standing ne sont pas provisionnés).

Quant aux provisions requises sur les créances contentieuses inférieures à 50 mDT, elles sont déterminées en appliquant à l'en-cours net des créances (après déduction des engagements sur fonds budgétaires, de ceux garantis par le FNG et le FNE ainsi que des agios et intérêts réservés) des taux de provisionnement variant entre 30% et 100% en fonction de l'antériorité du transfert de ces créances à contentieux :

Années de transfert à contentieux	Taux de couverture par les provisions
Années antérieures à 2007	100 %
2007-2008-2009	40 %
2010	30 %

3.2.3. Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en "Intérêts et agios réservés" et présentés en soustraction du poste "Créances sur la clientèle". Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Il est à noter qu'à partir de l'exercice 2010, les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produits.

3.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille-titres commercial et le portefeuille-titres d'investissement.

3.3.1. Portefeuille-titres commercial et revenus y afférents

Ce portefeuille comprend les titres acquis avec l'intention de les céder à court terme. Il est composé des titres de transaction et des titres de placement.

Les titres émis par les OPCVM intégrés globalement et détenus par les sociétés du groupe à des fins de placement figurent parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé.

Le portefeuille-titres détenu par les OPCVM intégrés globalement figure aussi parmi les composantes du portefeuille commercial consolidé. Les frais d'acquisition de ces titres sont inscrits, pour la quote-part attribuable au groupe, en capitaux propres sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les titres cotés détenus par les OPCVM intégrés globalement sont évalués à la date d'arrêté par référence au cours moyen boursier du mois de décembre. Les différences d'estimation positives ou négatives dégagées par rapport à la valeur d'entrée des mêmes titres est imputée directement en capitaux propres, pour la quote-part attribuable au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

Les plus ou moins values réalisées sur cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement sont portées, pour la quote-part revenant au groupe, sous l'intitulé "Autres capitaux propres consolidés".

La quote-part revenant aux intérêts hors groupe dans les frais d'acquisition, les différences d'estimations et les résultats de cession des titres détenus par les OPCVM intégrés globalement est présentée distinctement des passifs et des capitaux propres sous l'intitulé "Intérêts des minoritaires".

Les autres titres de placement sont évalués à la fin de l'exercice à leur valeur boursière ; les moins-values latentes font l'objet de provisions. Les bons du Trésor sont évalués à leur coût amorti.

Les revenus afférents aux titres à revenu fixe sont pris en compte dans le résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.3.2. Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille-titres d'investissement comprend les titres acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance, ainsi que ceux dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Sont classés sous cette rubrique :

- Les titres de participation et les parts dans les entreprises liées non consolidées
 - Les titres à revenu fixe acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ;
 - Les dettes des entreprises publiques prises en charge par l'Etat Tunisien ;
 - Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.
 - Les montants placés en fonds gérés chez les SICAR externes au Groupe.
-

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en "Engagements hors bilan" pour leur valeur d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition. L'entrée et la cession des titres sont constatées à la date du transfert de leur propriété, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Les dividendes encaissés, les plus-values de cession réalisées, et les revenus des emprunts obligataires sont présentés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement" au niveau de l'état des résultats. Les dividendes non encore encaissés, mais ayant fait l'objet d'une décision de distribution, ainsi que les produits sur emprunts obligataires courus sont également constatés dans le poste "Revenus du portefeuille d'investissement".

Le portefeuille-titres d'investissement fait l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur d'usage des titres à leur valeur comptable. Les provisions correspondantes sont réajustées en conséquence.

La valeur d'usage des titres est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

Les titres représentant des participations financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession sont évalués, à la date de clôture, par référence à la valeur mathématique de la participation dans les fonds propres de l'entité émettrice et compte tenu de la couverture des risques par la SOTUGAR ou le FNG.

3.4. Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement ;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.5. Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif, après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage, au fur et à mesure des appels de fonds. À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNIS RE.

3.6. Actions propres et d'auto-contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".

3.7. Avantages bénéficiant au personnel

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite et par les engagements du Groupe envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale.

3.7.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

3.7.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge du groupe qui donne lieu (à partir de 2010) à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Le coût des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (indemnité de départ à la retraite et assurance sociale post-retraite) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le groupe et en appliquant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévues par la norme comptable internationale IAS 19, *Avantages du personnel*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie). Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

La charge annuelle comptabilisée au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

3.8. Valeurs immobilisées :

Les valeurs immobilisées sont évaluées initialement à leur coût y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par le Groupe.

Ces immobilisations sont amorties selon les modes et taux suivants :

Nature des immobilisations	Mode d'amortissement	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	Linéaire	33%
Matériel informatique	Linéaire	15%
Immeubles d'exploitation	Linéaire	2% & 5%
Frais d'agencement	Linéaire	10%
Mobilier de bureaux	Linéaire	10%
Matériel roulant	Linéaire	20%
Coffres forts	Linéaire	3%

3.9. Impôts sur le résultat :

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

3.9.1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

3.9.2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état des résultats.

Pour l'exercice 2010 et au-delà, les **taux d'imposition effectifs** retenus pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés consolidées se présentent par entité comme suit :

	Taux nominal	Taux effectif
Etablissements de crédit		
Banque Nationale Agricole	35%	20%
Autres services financiers		
BNA Capitaux	30%	30%
SOFINREC	35%	35%
SIACR INVEST	35%	0%
SIP SICAR	35%	0%
SOIVM SICAF	35%	35%
SICAF Participations	35%	35%
SICAV BNA	0%	0%
Placement Obligataire SICAV	0%	0%
Promotion immobilière		
SIMPAR	30%	20%
ESSOUKNA	30%	20%
SIVIA	30%	30%
SPI MADINA	30%	30%
LES ŒILLETES	30%	30%
Autres activités		
Tunisie Informatique Services	30%	30%
SOGEST	30%	30%
AGROSERVICES	30%	30%
ZIED SARL	30%	30%

3.10. Information sectorielle :

Le groupe est géré essentiellement en deux pôles d'activités :

- Les services financiers : Ce pôle regroupe les entités qui ont le statut d'établissement de crédit ainsi que les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement direct des activités des établissements de crédit ou relève des services auxiliaires de celles-ci (Intermédiation en bourse, recouvrement de créances, capital-risque, gestion de portefeuille, etc.) ; et
- La promotion immobilière : Ce pôle regroupe les entités agréées dans le cadre de la loi n° 90-17 du 26 février 1990 pour exercer à titre professionnel des opérations de lotissement, et d'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitation ainsi que la construction ou la rénovation d'immeubles collectifs ou semi-collectifs à usage d'habitation, commercial, professionnel ou administratif.

L'information sectorielle est uniquement déclinée par secteur d'activité faute d'identification de secteurs géographiques engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et exposés à des risques et une rentabilité différents des

risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après élimination de l'effet des transactions internes au groupe.

3.11. Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers consolidés

Afin d'améliorer la présentation de la situation financière du Groupe et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte des reclassements suivants :

(en mDT)

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
Comptes de la mère consolidante			
Titres de transaction et de placement / SFBT	AC4	AC5	7
Titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	180
Titres de transaction et de placement / POS	AC4	AC5	715
Provisions titres de transaction et de placement / ESSOUKNA	AC4	AC5	-14
Prêts sur Ligne de Crédit Agricole / LCA	AC3C	AC3B	22 375
Impayés en intérêts agricoles / LCA	AC3C	AC3B	21 364
Intérêts réservés agricoles / LCA	AC3C	AC3B	-21 364
Intérêts courus et non échus non classés / LCA	AC3C	AC3B	30
Intérêts courus et non échus classés / LCA	AC3C	AC3B	175
Intérêts courus et non échus réservés /LCA	AC3C	AC3B	-175
Provisions pour congés à payer (en-cours)	PA5A	PA5B	5 793
Amendes et pénalités fiscales	CH7	PR8/CH9	4
Provisions pour congés à payer (variation)	PR5/CH4	CH6	1 736

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Solde au 31/12/2009
Comptes des filiales			
Billets de trésorerie émis par des OPCVM et souscrits par des établissements financiers	AC4	AC2B	7 025
Intérêts courus sur billets de trésorerie émis par des OPCVM et souscrits par des établissements financiers	AC4	AC2B	108
Certificats de dépôt émis par des OPCVM	AC4	AC2A	9 000
Intérêts courus sur certificats de dépôt émis par des OPCVM	AC4	AC2A	184
Avances aux fournisseurs	PA5C	AC7B	1 081
Avances et acomptes reçus de la clientèle	AC7B	PA5C	-2 306
Comptes de régularisation et d'attente créditeurs	AC7A	PA5B	-53
Comptes de régularisation et d'attente créditeurs	AC7B	PA5B	-12
Comptes de régularisation et d'attente débiteurs	PA5B	AC7A	23
Créances sur opérations faites en commun	PA5C	AC7B	142
Débiteurs divers	PA5C	AC7B	143
Dépôts et cautionnements reçus	AC7B	PA5C	-8
Dettes sur opérations faites en commun	AC7B	PA5C	-1 069
Etat, impôts et taxes créditeurs	AC7B	PA5C	-2 848
Personnel, rémunérations dues	AC7B	PA5C	-3
Commissions sur opérations bancaires	CH7	CH2	21
Dotations aux provisions pour titres de placement	CH3B	PR3	352
Moins-values de cession des titres de placement	CH3B	PR3	327
Pertes de change	CH1D	PR3	20
Plus-values sur cession de titres en rétrocession	PR4	PR6/ CH5	-413

Par ailleurs, dans un objectif de comparabilité, certaines données de l'exercice 2009 ont été retraitées :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 avant retraitement	Retraitement	Solde au 31/12/2009 après retraitement
ÉTAT DES RÉSULTATS				
PR5/CH4	Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	-63 437	246	-63 191
	<i>Indemnités de départs à la retraite et assurance groupe retraités (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 490	-
	<i>Reclassement des provisions pour congés à payer</i>	-	1 736	-
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-822	-1 645	-2 467
	<i>Redressement fiscal (charge afférente à l'exercice 2009)</i>	-	-1 642	-
	<i>Reclassement des amendes et pénalités fiscales</i>	-	-3	-
BILAN				
ACTIFS				
AC3	Créances sur la clientèle	4 288 897	72	4 288 969
	<i>TVA sur commissions réservées</i>	-	72	-
AC7	Autres actifs	213 801	8 656	222 457
	<i>Report d'impôt suite redressement fiscal</i>	-	967	-
	<i>Reclassement des créances des filiales indûment présentées au passif</i>	-	1 390	-
	<i>Reclassement des dettes des filiales indûment présentées à l'actif</i>	-	6 299	-
INTERETS DES MINORITAIRES				
	Intérêts des minoritaires dans le résultat	19 376	-62	19 314
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres	366 775	-67	366 708
PASSIFS				
PA4	Emprunts et ressources spéciales	566 035	-25 520	540 515
	<i>Subventions LCA</i>	-	-25 520	-
PA5	Autres passifs	224 455	33 861	258 316
	<i>Indemnités de départs à la retraite</i>	-	16 542	-
	<i>Redressement fiscal</i>	-	9 631	-
	<i>Reclassement des créances des filiales indûment présentées au passif</i>	-	1 390	-
	<i>Reclassement des dettes des filiales indûment présentées à l'actif</i>	-	6 299	-
CAPITAUX PROPRES				
CP5	Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés	-	3 585	3 585
	<i>Effets des modifications comptables, part du groupe</i>	-	3 585	-
CP6	Résultat net, part du groupe	46 029	-3 070	42 959

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 20 entités au 31 décembre 2010 :

- 17 filiales traitées par intégration globale ;
- 3 entreprises associées traitées par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Etablissements de crédit			
Banque Nationale Agricole	IG	100,00%	98,57%
Autres services financiers			
BNA Capitaux	IG	100,00%	98,02%
SOFINREC	IG	100,00%	96,43%
SIACR INVEST ⁽²⁾	IG	49,12%	41,60%
SIP SICAR	IG	100,00%	35,64%
SOIVM SICAF	IG	100,00%	74,31%
SICAF Participations	IG	99,99%	98,56%
SICAV BNA ⁽³⁾	IG	22,38%	19,88%
Placement Obligataire SICAV ⁽³⁾	IG	0,08%	0,05%
TUNIS-RE	ME	20,39%	17,42%
SODINO	ME	27,75%	27,35%
Promotion immobilière			
SIMPAR ⁽¹⁾	IG	34,35%	33,47%
ESSOUKNA	IG	69,96%	23,48%
SIVIA	IG	99,99%	42,11%
SPI MADINA	IG	99,99%	40,94%
LES ŒILLETES	IG	100,00%	52,51%
Autres activités			
Tunisie Informatique Services	IG	73,92%	45,36%
SOGEST	IG	94,74%	44,73%
AGROSERVICES	IG	39,85%	34,35%
ZIED SARL	IG	100,00%	30,62%
GENERALE DES VENTES	ME	50,00%	49,28%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

- (1) La BNA détient 34,31% des droits de vote dans la société cotée en bourse SIMPAR. 11,90% des droits de vote au sein de cette société reviennent à la CTAMA, les autres droits de vote sont distribués comme suit :

Actionnaires	Nombre	% de droits de vote
Organismes de placement collectif en valeurs mobilières	3	5,42%
Personnes physiques détenant individuellement plus que 5%	1	5,68%
Personnes physiques détenant individuellement entre 1% et 5%	2	3,08%
Personnes morales détenant individuellement entre 1% et 5%	2	4,28%
Autres actionnaires détenant individuellement moins de 1%	668	35,34%

Bien que ne détenant pas la majorité des droits de vote, la Banque Nationale Agricole dispose, en fait, de la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de la société SIMPAR, en raison de la dilution du capital de cette dernière. Ce contrôle exclusif de fait est, en outre, démontré historiquement et actuellement à travers la désignation par la BNA de la majorité des membres du conseil d'administration de la cible.

- (2) La BNA exerce sur la société SICAR INVEST un contrôle de fait à travers la détention d'un pourcentage de droits de vote dépassant le seuil de minorité importante de 40% prévu par l'article 461 du code des sociétés commerciales et par le paragraphe 10 de la Norme Comptable Tunisienne NC 35, sachant qu'aucun autre investisseur ne dispose dans la cible d'une fraction supérieure à celle de la Banque.
- (3) La SICAV BNA et Placement Obligataire SICAV sont retenues dans le périmètre de consolidation en raison de la capacité du Groupe à désigner la totalité des membres de leurs conseils d'administration. Par ailleurs, la BNA assure les fonctions de dépositaire dans ces organismes et la filiale BNA Capitaux assure celles de gestionnaire.

4.2. Variations du périmètre en 2010 :

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2010 par rapport à celui retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Société	Entrée	Sortie	Nature	Observations
Société Agricole IFRIKIA (SAI)	-	X	Filiale	Perte de contrôle consécutive à la mise en liquidation de la société.

L'exclusion, à partir du 1^{er} janvier 2010, de la société SAI du périmètre des états financiers consolidés de la Banque Nationale Agricole, consécutive à cette perte de contrôle, a donné lieu à la comptabilisation de la participation de la BNA dans sa filiale déconsolidée à la valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de consolidation des titres SAI détenus par la BNA s'élève à la date de sortie du périmètre à 1.036 mDT. Cette valeur a été ramenée au 31 Décembre 2010 à 76 mDT suite à la réduction du capital de la filiale déconsolidée intervenue au cours du mois de mars 2010. (Capital social ramené à 40 mDT suite au remboursement aux actionnaires de la somme de 960 mDT).

La contribution de la SAI aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

Rubrique	Poste des Etats Financiers	Solde au 31/12/2009 (hors SAI)	Contribution SAI	Solde au 31/12/2009
ÉTAT DES RÉSULTATS				
PR3	Gains sur portefeuille commercial et opérations financières	46 105	55	46 160
CH6	Frais de personnel	-104 989	-21	-105 010
CH7	Charges générales d'exploitation	-83 581	-16	-83 597
PR8/CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	-2 463	-4	-2 467
BILAN				
ACTIFS				
AC4	Portefeuille commercial	620 540	1 120	621 660
AC5	Portefeuille investissement	275 828	-1 036	274 792
AC7	Autres actifs	219 710	85	219 795
PASSIFS				
PA3	Dépôts de la clientèle	4 317 460	10	4 317 470
PA5	Autres passifs	255 833	-179	255 654

5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDÉ

5.1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 192.027 mDT au 31/12/2010 contre 427.595 mDT au 31/12/2009, soit une diminution de 235.568 mDT due essentiellement à une baisse des prêts sur le marché monétaire en dinars BCT partiellement compensée par une augmentation des prêts sur le marché monétaire en devises BCT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Avoirs en caisse en dinars	28 904	31 581
Avoirs en caisse en devises	8 241	8 469
Avoirs auprès de la BCT en dinars	16 003	1 978
Avoirs auprès de la BCT en devises	18 773	7 878
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	329 000
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	114 796	38 214
Intérêts à percevoir	112	54
Mouvements IBS	4 703	6 682
Avoirs auprès du CCP	398	570
Chèques TGT	97	3 169
TOTAL	192 027	427 595

5.2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont passé de 129.854 mDT au 31/12/2009 à 72.809 mDT au 31/12/2010, soit une diminution de 57.045 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste ainsi que leurs soldes se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
a - Créances sur les établissements bancaires	57 259	119 778
Comptes à vue	5 481	5 086
Prêts sur le marché monétaire dinars	51 167	114 170
Intérêts à percevoir	611	522
b - Créances sur les établissements financiers	15 550	10 076
Comptes à vue	3 581	2 908
Prêts sur le marché monétaire dinars	11 788	7 025
Intérêts à percevoir	181	142
TOTAL	72 809	129 854

5.3. Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2010 à 5.145.534 mDT contre 4.288.969 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 856.565 mDT (20,0%). La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Produits constatés d'avance	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Engagements agricoles :	662 005	313 554	-1 861	-	-303 542	670 156
- Comptes débiteurs	29 097	-	-	-	-	29 097
- Autres concours à la clientèle	379 380	69 850	-1 861	-	-62 245	385 124
- Crédits sur ressources spéciales	253 528	243 704	-	-	-241 297	255 935
Engagements commerciaux et industriels :	4 832 667	82 362	-13 272	-	-99 083	4 802 674
- Comptes débiteurs	567 632	19 703	-	-	-32 945	554 390
- Autres concours à la clientèle	4 088 443	50 310	-13 272	-	-55 434	4 070 047
- Crédits sur ressources spéciales	176 592	12 349	-	-	-10 704	178 237
Comptes courants associés	541	-	-	-	-	541
Créances agricoles prises en charge par l'Etat	26 242	-	-	-	-	26 242
Provisions sur créances BNA				-395 312		
Créances bancaires détenues par des SRC	274 688	24 151	-	-209 290	-48 316	41 233
TOTAL AU 31/12/2010	5 796 143	420 067	-15 133	-604 602	-450 941	5 145 534
TOTAL AU 31/12/2009	4 860 669	393 394	-12 282	-521 279	-431 533	4 288 969

Les dotations brutes aux provisions sur les créances constituées au titre de l'année 2010 se sont élevées à 124.436 mDT, contre 99.242 mDT au cours de l'année 2009, soit une évolution à la hausse de 25.194 mDT (25,4%).

5.3.1. Créances bancaires détenues par des SRC

En consolidation, la structure des créances bancaires détenues par la filiale d'accueil (SOFINREC) se présente, par lot, au 31 décembre 2010 comme suit (en mDT) :

	En-cours brut en principal	Intérêts impayés et créances rattachées	Provisions	Intérêts et agios réservés	En-cours net
Lot n°5 (cédé le 31/12/2005)	95 860	5 350	-84 134	-13 928	3 134
Lot n°6 (cédé le 31/12/2005)	53 841	4 929	-33 688	-7 317	17 765
Lot n°7 (cédé le 31/12/2006)	44 437	5 452	-32 037	-14 142	3 710
Lot n°8 (cédé le 31/12/2007)	24 599	3 049	-15 323	-4 122	8 202
Lot n°9 (cédé le 31/08/2009)	15 410	1 294	-12 566	-1 829	2 309
Lot n°10 (cédé le 15/09/2010)	40 251	4 078	-31 356	-6 976	5 997
Lot de substitution (cédé le 13/07/2010)	290	-	-186	-2	101
TOTAL AU 31/12/2010	274 688	24 151	-209 290	-48 316	41 233
TOTAL AU 31/12/2009	240 056	20 152	-173 195	-41 531	45 482

L'en-cours en principal et en intérêts échus et impayés relatif aux créances radiées, en consolidation, au titre des lots 1 à 4 s'élève au 31 décembre 2010 à 278.555 mDT contre 286.455 mDT au 31 décembre 2009.

Le détail des encours radiés, en consolidation, se présente, par lot, comme suit :

	En-cours au 31 décembre 2010	En-cours au 31 décembre 2009
Lot n°1 (cédé le 27/12/2001)	87 480	87 658
Lot n°2 (cédé le 30/08/2002)	72 816	73 802
Lot n°3 (cédé le 30/09/2003)	36 418	37 555
Lot n°4 (cédé le 31/12/2003)	81 841	87 441
TOTAL	278 555	286 455

5.3.2. Engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés et des sociétés dans lesquelles ils sont associés :

Les engagements des membres de la famille du Président de la République Tunisienne déchu et de leurs alliés (gendres...) ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent ou dans lesquelles ils sont associés (95 relations) totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 337.740 mDT (soit 4,8% du total des engagements de la Banque mère). Les provisions constituées au titre de ces engagements totalisent au 31 décembre 2010 un montant de 27.630 mDT (dont des dotations aux provisions de 25.055 mDT comptabilisées en 2010).

La situation de ces engagements au 31 décembre 2010 ainsi que leur évolution au 30 avril 2011 se résumant comme suit :

	Nombre de relations	Engagements par décaissement	Engagements par signature	Engagements au 31/12/2010	Garanties admises	Provisions constituées	Engagements au 30/04/2011
Personnes physiques	21	9 340	13	9 353	3 799	4 417	9 534
Personnes morales	74	140 558	187 830	328 387	48 540	23 213	314 621
TOTAL	95	149 898	187 843	337 740	52 339	27 630	324 156

5.3.3. Créances consolidées et créances prises en charge par l'Etat sans intérêts

En application de l'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999, la Banque mère a procédé à la consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'Etat, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et des entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles. Ces créances ont été arrêtées à un montant de 57 266 808 DT.

D'autre part, et en application de l'article 25 de la même loi, l'Etat a pris en charge les créances de certaines entreprises publiques et à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, et ce sur 25 ans et sans intérêts. Ces créances totalisent un montant de 272 324 529 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'application de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999 (article 3), il a été décidé d'abandonner les montants dus en principal et intérêts au titre des crédits agricoles arrêtés au 31/12/1998 ayant enregistré des impayés et dont le montant en principal n'excède pas 2 000 DT par agriculteur à la date de leur obtention. Les créances en principal sur fonds propres et assimilés abandonnées par la Banque mère sont prises en charge par l'Etat et remboursées, par ce dernier, sur 20 ans et sans intérêts à partir de l'an 2000. Ces créances totalisent un montant de 24 050 853 DT à la date de leur prise en charge par l'Etat.

Selon le § AG 64 de la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme qui ne porte pas intérêt peut être estimée comme la valeur actuelle de l'ensemble des entrées de trésorerie futures, actualisées au taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire ... ayant une notation similaire. Tout montant supplémentaire prêté constitue une charge ou une réduction du résultat, à moins qu'il ne remplisse les conditions de comptabilisation comme un autre type d'actif.

Il s'en suit que la juste valeur desdites créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charges par l'Etat, est nettement inférieure à leur valeur comptable et que la Banque mère les maintient au bilan consolidé pour leur valeur nominale sans la constatation d'aucune charge.

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'Etat, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 7% :

Cadre légal	Créances prises en charge par l'Etat (1)	Créances actualisées à la date de leur prise en charge au taux de 7% (2)	Ecart (1)-(2)	En-cours au 31/12/2010 (3)	En-cours au 31/12/2010 actualisé au taux de 7% (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 266 808	26 694 540	30 572 267	32 377 607	20 144 705	12 232 902
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 324 529	126 942 262	145 382 267	152 497 541	95 264 218	57 233 323
Article 3 de la loi n°99-65 du 15/07/1999	24 050 853	12 739 754	11 311 099	11 286 563	7 834 845	3 451 718
Total en DT	353 642 189	166 376 556	187 265 633	196 161 711	123 243 768	72 917 944

5.3.4. Engagements des entreprises publiques :

Certaines entreprises publiques (dont particulièrement : l'Office des Terres Domaniales - OTD, l'Office National de l'Huile - ONH, l'Office des Céréales et EL FOULEDH), connaissant des difficultés financières durables et présentant des engagements relativement importants, ne sont pas classées par la Banque mère. Cette dernière considère qu'elle bénéficie de la garantie implicite de l'Etat Tunisien sur les engagements de ces relations. En effet, par le passé, l'Etat est intervenu à plusieurs reprises pour solutionner l'endettement lourd notamment de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

Les engagements de l'Office des Céréales ont dépassé, au 31 décembre 2010, la limite de 25% des Fonds Propres Nets de la Banque (déterminés sur la base des comptes individuels) telle que prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2010 et montre leur évolution postérieurement à cette date (montants exprimés en mDT) :

RELATION	Office des Céréales	ONH	EL FOULADH	OTD
Engagements BNA au 31/12/2010	298 524	71 871	73 303	24 203
% Fonds Propres Nets BNA	51,26%	12,34%	12,59%	4,16%
Engagements auprès du secteur au 31/12/2010	622 937	201 246	270 413	30 648
Engagements BNA au 31/05/2011	406 707	75 779	81 329	35 676
Engagements auprès du secteur au 31/05/2011	664 717	213 606	289 393	41 402
Valeur des garanties réelles constituées par la BNA	-	28 789	11 393	-

5.4. Portefeuille-titres commercial

L'en-cours total du portefeuille-titres commercial du Groupe s'élève à 649.400 mDT au 31/12/2010 contre 605.343 mDT au 31/12/2009, soit une augmentation nette de 44.057 mDT essentiellement imputable à l'accroissement du portefeuille des OPCVM filiales.

Le portefeuille titres commercial détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 010			2 009	
	Valeur brute	Créances et dettes rattachées	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres à revenu variable	63 371	-	-1 191	62 180	53 030
Titres cotés	10 270	-	-1 191	9 079	7 479
Parts dans les OPCVM consolidés	32 000	-	-	32 000	27 624
Parts dans les autres OPCVM	21 102	-	-	21 102	17 927
Titres à revenu fixe	576 263	10 957	-	587 220	552 313
Bons du trésor	411 441	6 673	-	418 114	418 989
Obligations	151 809	3 919	-	155 727	114 693
Parts de Fonds Communs de Créances	3 429	20	-	3 449	5 062
Billets de trésorerie	9 584	346	-	9 930	13 568
TOTAL	639 634	10 957	-1 191	649 400	605 343

5.5. Portefeuille titres d'investissement

Les titres d'investissement du Groupe ont totalisé 295.700 mDT au 31/12/2010 contre 274.792 mDT au 31/12/2009.

Le portefeuille titres d'investissement détenu par le Groupe se détaille comme suit :

En mDT, au 31 décembre	2 010				2 009	
	Valeur brute	Créances rattachées	Provisions	Agios réservés /portage	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres d'investissement	24 669	716	-	-	25 385	8 103
Participations-financement (Titres en rétrocession)	60 518	389	-19 198	-141	41 568	32 417
Parts dans les entreprises liées non consolidées ⁽¹⁾	1 447	-	-906	-	541	322
Titres déconsolidés ⁽²⁾	908	-	-441	-	467	391
Autres titres de participation et de placement	67 824	52	-13 418	-	54 458	52 134
Parts dans les fonds communs de placement	19 400	-	-	-	19 400	17 100
Placements en fonds gérés SICAR	900	-	-	-	900	-
Créances prises en charge par l'Etat	152 970	11	-	-	152 981	164 325
TOTAL	328 636	1 168	-33 963	-141	295 700	274 792

(1) Les parts dans les entreprises liées non consolidées correspondent exclusivement à la participation de la Banque mère au capital de la Société de Développement Agricole Lakhmès (SODAL) dans laquelle elle détient 69%. Cette filiale a été exclue du périmètre de consolidation en raison de son caractère négligeable pour le Groupe (entité n'opérant pas dans le domaine des services financiers et dont le total bilan est inférieur au seuil de 2,5 millions de dinars). (voir note 3.1.1)

(2) Les titres déconsolidés totalisent au 31 décembre 2010 une valeur nette de 467 mDT contre 391 mDT au 31 décembre 2009. Leur détail se présente comme suit :

	Date de sortie du périmètre	Valeur nette au 31 décembre 2010	Valeur nette au 31 décembre 2009
Titres SODASS	30/04/2006	391	391
Titres STIA	01/01/2009	-	-
Titres IFRIKIA	01/01/2010	76	-
TOTAL		467	391

5.6. Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent les sociétés suivantes :

Société	Activité	2010		2009	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence	Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
TUNIS-RE	Réassurance	20,39%	14 222	26,22%	14 210
SODINO	SICAR	27,75%	9 336	22,98%	4 214
GEVE	Commerce	50,00%	1 116	50,00%	642
TOTAL			24 675		19 067

Les données financières publiées par les sociétés mises en équivalence, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont les suivantes (en milliers de dinars) :

	TUNIS-RE ⁽¹⁾	SODINO ⁽²⁾	GEVE ⁽²⁾
Total Bilan	330 179	49 434	14 020
Total des capitaux propres	69 734	33 643	2 232
Total des produits d'exploitation	-	799	23
Résultat technique	813	-	-
Résultat d'exploitation	6 583	-1 187	-110
Résultat net de l'exercice	4 758	-1 188	947

(1) Les états financiers individuels de la société TUNIS-RE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000.

(2) Les états financiers individuels des sociétés SODINO et GEVE sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des Normes Comptables Tunisiennes.

5.7. Valeurs immobilisées

Les immobilisations totalisent, au 31/12/2010, une valeur brute de 141.286 mDT, des amortissements et des provisions de 82.114 mDT et une valeur nette de 59.172 mDT, ce qui représente environ 0,88% du total des actifs consolidés du Groupe.

La valeur nette globale des immobilisations corporelles et incorporelles, au 31/12/2010, s'établit comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2009	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Affectation interne	Solde au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles :	6 971	1 418	-	-	8 389
- Logiciels	6 971	1 418	-	-	8 389
Amortissements :	-5 037	-1 058	-	-	-6 095
- Logiciels	-5 037	-1 058	-	-	-6 095
TOTAL NET (1)	1 934	360	-	-	2 294
Immobilisations corporelles :	123 857	21 569	-1 042	-11 487	132 897
- Terrains	3 555	33	-	245	3 833
- Constructions	50 351	5 746	-10	-1 636	54 451
- Agencements, aménagements et installations	24 422	565	-31	-6	24 950
- Matériel de transport	3 582	1 033	-907	-	3 708
- Mobiliers, matériel de bureaux	32 412	4 796	-94	-35	37 079
- Matériel et outillage	28	-	-	-	28
- Immobilisations en cours	1 558	3 050	-	-3 391	1 217
- Mobilier et matériel de bureaux en stock	723	4336	-	-4 907	152
- Avances sur achat de mobilier et matériel de bureaux	468	1828	-	-1 665	631
- Dépenses nouvelles agences	1	91	-	-92	-
- Immobilisations en dation	6 757	90	-	-	6 847
Amortissements :	-70 093	-4 510	1 046	-	-73 557
- Constructions	-22 831	-1 050	19	-	-23 862
- Agencements, aménagements et installations	-18 789	-999	27	-	-19 762
- Matériel de transport	-2 566	-425	906	-	-2 085
- Mobilier et matériel de bureaux	-25 884	-2 034	94	-	-27 824
- Matériel et outillage	-22	-1	-	-	-23
Dépréciations :	-	-2 462	-	-	-2 462
- Immobilisations en dation	-	-2 462	-	-	-2 462
TOTAL NET (2)	53 764	14 598	4	-11 487	56 878
TOTAL GENERAL (1) + (2)	55 698	14 957	4	-11 487	59 172

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2010 :

Compte	Relation	Description	Valeur d'entrée	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
1106084096	Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
		Unité de confection Ksar Said	2 125	-	-2 125	2 125
SOUS-TOTAL			3 187	1 150	-2 037	2 125
1106084100	Tunisie Lait	Terrain Fadhline	2 074	1 737	-337	337
1106084102	Société d'Etudes et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	1 586	1 665	79	-
TOTAL			6 847	4 552	-2 295	2 462

5.8. Autres actifs

Les autres postes d'actif du Groupe ont totalisé 263.659 mDT au 31/12/2010 contre 222.457 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes de régularisation actifs :	48 086	34 352
- Débiteurs divers	8 848	6 282
- Etat, impôts & taxes	2 125	2 059
- Commissions de gestion à percevoir	5 744	5 045
- Ajustements devises	690	281
- Autres comptes	30 678	20 685
Actifs d'impôts sur les résultats :	47 821	32 323
- Actifs d'impôts exigibles	12 445	11 388
- Actifs d'impôts différés	35 376	20 936
Actifs d'exploitation des filiales non financières	126 370	112 644
- Stocks de terrains à bâtir	22 369	27 882
- Stocks de travaux immobiliers en cours	48 069	40 703
- Stocks de travaux immobiliers terminés	48 308	37 848
- Autres stocks	1 099	927
- Clients et comptes rattachés	6 526	5 285
Autres actifs :	41 380	43 137
- Prêts au personnel	31 703	32 600
- Charges reportées	1	16
- Stock cartes de retrait	183	404
- Dotations timbres postaux	25	25
- Dotations timbres fiscaux	5	5
- Dotations timbres spéciaux de voyage	99	83
- Dépôts et cautionnements	426	331
- Autres comptes	8 939	9 673
TOTAL	263 659	222 457

5.9. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste a atteint 162.788 mDT au 31/12/2010 contre 15.696 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 147.092 mDT qui résulte essentiellement de l'accroissement des emprunts sur le marché monétaire dinars. Il se détaille comme suit :

➤ *Décomposition par nature de poste :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts & avoirs des établissements bancaires	157 538	12 823
Dépôts & avoirs des établissements financiers	5 250	2 873
TOTAL	162 788	15 696

➤ *Décomposition par nature de compte :*

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Comptes à vue	11 787	9 175
Emprunts sur le marché monétaire dinars	148 000	-
Emprunts sur le marché monétaire devises	2 894	6 486
Intérêts à payer	107	35
TOTAL	162 788	15 696

5.10. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle ont totalisé 4.674.354 mDT au 31/12/2010 contre 4.317.470 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi un accroissement de 356.884 mDT (+ 8,3%). Ils s'analysent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Dépôts en dinars :	4 056 194	3 929 054
- Dépôts à vue	947 809	911 701
- Dépôts d'épargne	1 552 189	1 466 067
- Bons de caisse	153 384	162 423
- Comptes à terme	207 916	219 939
- Comptes spéciaux de placement	1 002 459	983 987
- Certificats de dépôt	55 500	51 500
- Autres sommes dues à la clientèle	136 937	133 438
Dépôts en devises :	603 986	368 705
- Dépôts à vue	393 099	189 271
- Bons de caisse	9 575	9 020
- Comptes à terme	74 188	69 131
- Comptes de placement	120 473	92 048
- Autres sommes dues à la clientèle	6 651	9 235
Dettes rattachées :	14 174	19 710
- Intérêts à payer sur dépôts à vue	992	842
- Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	93	23
- Intérêts à payer sur comptes d'épargne, bons de caisse, comptes à terme & autres produits financiers	17 935	28 083
- Intérêts servis d'avance sur bons de caisse & comptes spéciaux de placement	-4 846	-9 238
TOTAL	4 674 354	4 317 470

5.11. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales du Groupe ont totalisé 516.720 mDT au 31/12/2010 contre 540.515 mDT au 31/12/2009. Ils se détaillent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Emprunts obligataires	44 442	47 576
Ressources extérieures	311 795	363 008
Ressources budgétaires	215 508	193 475
Ecart de conversion sur emprunts	-58 531	-68 147
Intérêts à payer	3 506	4 602
TOTAL	516 720	540 515

Les taux d'intérêt des emprunts extérieurs varient entre 1% et 7,2%.

5.11.1. Ressources extérieures

Certaines anciennes lignes de crédits extérieurs, dont a bénéficié la Banque mère, n'ont pas été remboursées dans leur totalité ou en partie (BEI SOCELTA, BIRD 1746, BIRD AID, GSM et PANO). En outre, la Banque mère n'a pas procédé à la comptabilisation, au titre de ces ressources extérieures, des intérêts conventionnels et des intérêts de retard ainsi que des commissions lui revenant, conformément aux termes des conventions de prêts s'y rapportant.

Par ailleurs, certaines des conventions conclues prévoient la prise en charge par l'Etat d'une proportion du risque d'impayés sur les crédits accordés à la clientèle financés par ces lignes de crédits. La Banque mère n'a pas pris en considération, lors du calcul de la provision sur les créances douteuses, la part du risque imputable à l'Etat.

L'estimation des produits et charges non constatés relatifs à ces ressources extérieures se présente comme suit :

(en mDT)

	BIRD 1885	SOCELTA	GSM	BIRD 1746	BIRD AID	PANO	TOTAL
Intérêts non constatés en charges	-	798	1 261	5 043	378	636	8 116
Commissions non constatées en produits	81	483	-	-	-	99	663
Risque supporté par l'Etat et provisionné par la BNA	169	-	-	4 012	-	30	4 210
Impayés en intérêts à la charge de l'Etat (éventuellement) réservés par la BNA	1 640	-	-	1 894	-	749	4 283
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat prend à sa charge les impayés en intérêts)	1 890	- 316	- 1 261	862	- 378	242	1 040
Effets sur le résultat et les capitaux propres d'ouverture (si l'Etat ne prend pas à sa charge les impayés en intérêts)	250	-316	-1 261	- 1 032	-378	-507	-3 243

La situation de ces lignes de crédits sera étudiée en détail avec les autorités concernées afin d'arrêter les montants définitifs des charges et produits s'y rattachant.

5.11.2 Ressources budgétaires

Les situations Emplois/Ressources des fonds budgétaires confiés par l'Etat Tunisien à la Banque mère ne font pas l'objet d'une confirmation périodique pour attester les emplois, les ressources et les soldes disponibles relatifs à ces fonds.

En outre, la convention du fonds FOPRODI stipule, au niveau de son article 20, que la Banque mère assume 25% du risque de non-recouvrement des prêts financés sur les ressources de ce fonds. Toutefois, la Banque mère n'est tenue à cette obligation qu'une fois qu'elle ait épuisé tous les recours possibles pour le recouvrement des créances (PV de carence à l'appui).

La Banque mère ne prend pas en compte ce risque lors de la classification des engagements.

La situation des comptes de prêts financés sur les ressources du FOPRODI et se trouvant en phase contentieuse au 31/12/2010 se présente comme suit :

(en mDT)

Compte comptable	Libellé	Solde au 31/12/2010
1850	Contentieux dotation FOPRODI & FOPRODI BIRD	9 272
1106.82926	Impayés en intérêts sur FOPRODI & BIRD	2 514
TOTAL		11 786

Notons, enfin, qu'une action d'assainissement du fonds FOPRODI est en cours, en collaboration avec les autorités réglementaires.

5.11.3. Autres comptes rattachés à la rubrique emprunts et ressources spéciales

Certains comptes de régularisation (passifs) demeurent non justifiés au 31/12/2010. Ils ont été auparavant analysés par la Banque mère sans, toutefois, parvenir à retracer les origines de leurs soldes :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1105.81257	Prise en charge par l'Etat des impayés	- 2 783
1105.81751	Réajustement intérêts / 3 ^{ème} ligne de crédit CEE	- 1 334
1105.81755	Créditeurs divers / crédits convertis	- 1 642

D'autres comptes d'attente et de régularisation se rapportant principalement à de très anciens fonds épuisés et/ou non justifiés ainsi que des comptes d'intérêts sur divers lignes et fonds budgétaires sont également à apurer. Ces derniers découlent essentiellement d'erreurs d'imputation comptable. Il s'agit notamment des comptes suivants :

(en mDT)

Compte	Libellé	Solde comptable au 31/12/2010
1367	PDA Nord ouest	-839
1381.138103	Versements banques en intérêts	- 436
1491.14910	Subvention GCA	276
1135.11350	Fonds de Garantie S C M	- 47
1351.13510	PME Tunisie Centrale	- 60

5.12. Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 265.506 mDT au 31/12/2010 contre 258.316 mDT au 31/12/2009. Ils se présentent comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Provisions pour passifs et charges :	23 875	21 976
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite et charges d'assurance groupe des retraités (*)	18 254	16 542
- Provisions pour autres passifs et charges	5 622	5 434
Passifs d'impôts sur les résultats :	31 359	28 324
- Passifs d'impôts exigibles	10 716	11 778
- Passifs d'impôts différés	20 643	16 546
Passifs d'exploitation des filiales non financières	8 123	2 429
- Fournisseurs et comptes rattachés	8 123	2 429
Autres passifs :	202 149	205 586
- Etat, impôts et taxes	24 756	24 597
- Organismes sociaux	22 814	21 339
- Créditeurs divers	58 626	60 193
- Comptes d'ajustement devises	1 736	1 892
- SWAPS devises	-36	561
- Autres comptes de régularisation passifs	87 420	90 063
- Congés à payer	6 833	6 941
TOTAL	265 506	258 316

(*) Le Groupe a comptabilisé (pour la première fois) des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités pour les régimes à prestations définies en vigueur au sein de la Banque mère et les filiales SOFINREC, SICAR INVEST et SIVIA.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie et des normes internationales d'information financière (IFRS), le coût des avantages postérieurs à l'emploi doit être comptabilisé en charges, à l'instar des autres éléments de rémunération, durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Ainsi, le Groupe a comptabilisé, avec un effet rétroactif, des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi pour un montant global de 18.254 mDT (16.542 mDT au titre des exercices antérieurs et 1.712 mDT au titre de l'exercice 2010).

Pour l'estimation de ces provisions, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	BNA (mère)	SOFINREC (Filiale)	SICAR INVEST (Filiale)	SIVIA (Filiale)
Taux de croissance des salaires	4%	5%	5%	5%
Taux de mortalité et de départ anticipé	5%	(a)	(a)	5%
Taux d'actualisation financière	8%	8%	8%	7%
Charges sociales (50%)	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%	50% x 20,04%
Espérance de vie	74,3 ans	Table de mortalité (b)	Table de mortalité (b)	74,3 ans
Prime d'assurance prise en charge par la BNA (par retraité)	667 DT	Néant	Néant	Néant

(a) La probabilité de départ anticipée a été déterminée en fonction du nombre d'années restantes de service conformément au barème suivant :

Années restantes (AR)	Taux de départ anticipé
$AR \leq 5$ ans	0%
$5 \text{ ans} < AR \leq 10$ ans	2%
$10 \text{ ans} < AR \leq 20$ ans	7%
$AR > 20$ ans	10%

(b) L'espérance de vie a été déterminée en fonction de l'âge du salarié à la date de clôture de l'exercice suivant une table de mortalité utilisée par les professionnels de l'actuariat dans le domaine de l'assurance vie.

D'autres filiales et entreprises associées sont soumises à l'obligation de servir des indemnités de départ à la retraite en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables à leur personnel et pour lesquelles il n'a pas été comptabilisé de provisions pour avantages du personnel afin de couvrir les engagements à leur charge (droits acquis par les salariés) au titre des exercices 2010 et antérieurs. Quelques données relatives à ces sociétés apparentées sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale / Entreprise associée	Origine de l'obligation	Indemnité de départ à la retraite	Effectif
BNA Capitaux	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	34
TIS	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	25
SIMPAR	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	23
ELMADINA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	10
LES ŒILLETS	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	1
ESSOUKNA	Règlement intérieur	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	22
SOGEST	Décision du conseil d'administration	6 salaires	33
AGRO-SERVICES	Convention collective des cessionnaires de matériels agricoles ...	4 salaires	16
TUNIS-RE	Convention collective des assurances	4 salaires	81
SODINO	Convention collective des banques	6 salaires (3 mensualités brutes et 3 mensualités brutes pour nettes)	14

5.13. Capitaux propres (hors actions propres et d'auto-contrôle)

5.13.1. Réserves consolidées

Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par la mère consolidante dans les entités incluses dans le périmètre depuis la prise de contrôle jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

Les réserves consolidées s'élèvent au 31/12/2010 à 230.680 mDT contre 195.778 mDT au 31/12/2009. Leur détail se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Contribution de la mère consolidante	198 775	168 228
+ Part du groupe, dans les primes d'émission	39 631	39 615
+ Part du groupe, dans les primes de fusion	14 658	14 652
+ Part du groupe, dans les autres réserves	146 776	115 944
- Part des minoritaires dans le capital libéré	-2 290	-1 984
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	20 814	17 847
+ Contribution positive dans les réserves	20 881	17 847
- Contribution négative dans les réserves	-67	-
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	10 414	9 425
+ Contribution positive dans les réserves	11 084	9 975
- Contribution négative dans les réserves	-671	-550
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	677	279
+ Contribution positive dans les réserves	1 176	1 099
- Contribution négative dans les réserves	-499	-821
TOTAL	230 680	195 778

5.13.2. *Autres capitaux propres consolidés*

Cette rubrique, totalisant au 31/12/2010 131.180 mDT contre 131.165 KDT au 31/12/2009, se décompose comme suit :

	2010	2009
Dotation de l'Etat de 133.000 mDT	131 097	131 046
+ Dotation (*)	133 000	133 000
- Part revenant aux minoritaires	-1 903	-1 954
Gains et pertes des OPCVM, inscrits en capitaux propres	83	119
± Plus ou moins values potentielles sur titres détenus par des OPCVM	-448	-457
± Plus ou moins values réalisées sur titres détenus par des OPCVM	909	1 117
- Frais de négociation des OPCVM	-25	-15
- Part revenant aux minoritaires	-353	-526
TOTAL	131 180	131 165

(*) En application des termes de la loi n°94-30 du 21 février 1994, la Banque mère a conclu avec l'Etat Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133.000 mDT, ont été transférées à la Banque mère (moyennant la garantie de l'Etat en matière de recouvrement des montants échus depuis un an sur les crédits entrant dans le cadre de cette convention).

Cette convention a permis à la Banque mère de rétablir sa situation financière (par l'amélioration de ses capitaux propres) et de se conformer ainsi à la réglementation en vigueur en matière de ratio de solvabilité (minimum de 5%).

Cependant, la Banque mère est tenue de restituer les sommes transférées, en application de cette convention, dès lors que son équilibre financier est rétabli. Il s'en suit que la situation des capitaux propres du Groupe pourrait être fortement affectée dans le cas où la mère serait amenée à restituer lesdites sommes.

5.13.3. *Modifications comptables affectant les résultats reportés consolidés*

Les modifications comptables effectuées en 2010 et qui ont touché les capitaux propres consolidés pour un montant net de 516 mDT se détaillent comme suit :

(en mDT)

	Montant (1)	Part des minoritaires (2)	Part du Groupe (1)-(2)
(1) Prêts non remboursables	25 520	365	25 155
(2) Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités	-16 542	-372	16 170
(3) Redressement fiscal de la mère	-8 592	-123	-8 469
TOTAL	386	-130	516

Il est à noter que les données relatives à l'exercice 2009 ont été retraitées pour tenir compte des effets de ces modifications comptables.

1 – Prêts non remboursables sous forme de subventions de la Communauté Economique Européenne - CEE :

En vertu de deux protocoles conclus entre l'Etat Tunisien et la Communauté Economique Européenne - CEE, respectivement le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et concrétisés par la signature de deux conventions, la BNA (ou l'ex BNDA) avait bénéficié de deux prêts destinés au financement des petites et moyennes exploitations agricoles dans les zones défavorisées. Les prêts accordés par la CEE comportent, aux termes des deux conventions qu'elle avait conclues avec la République Tunisienne, une partie remboursable et une aide non remboursable ayant le caractère de subvention publique pour la Banque (selon la norme comptable NC 12).

Les données relatives à ces deux conventions se résument comme suit :

Protocole	Aide non remboursable (subvention publique)		Prêt remboursable	
	En millions ECUS	En millions DT	En millions ECUS	En millions DT
Protocole de 1986	13,3	13,7	4,5	5
Protocole de 1991 (Revolving Fund)	12	13,8	-	-
TOTAL	25,3	27,5	4,5	5

Le Groupe a jusque là présenté, au bilan, les subventions accordées dans le cadre des deux protocoles parmi ses passifs, dans la rubrique « Ressources spéciales », alors qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour ce dernier par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques.

Les comptes de passif correspondant auxdites subventions reçues de la CEE se présentent comme suit au 31/12/2010 (avant leur apurement) :

Compte comptable		Libellé	Solde 31/12/2010 (en mDT)
0749	074901	Subventions 2 ^{ème} Protocole avec la CEE	11.709 (*)
1397	000000	Subventions 3 ^{ème} Protocole avec la CEE	13.811

(*) Un montant de 2.044 mDT avait été affecté par la Banque mère au financement de l'achat de matériel informatique (1.880 mDT) et de la mission ORGACONSEIL (164 mDT).

La banque mère a procédé à une consultation juridique (auprès d'un cabinet d'avocat spécialisé) qui a conclu que les aides non remboursables reviennent de droit au Groupe.

En effet, conformément à l'article 1.2.2 de la convention relative au 2^{ème} protocole, l'ex BNDA (qui a été absorbée par la BNA) est désignée comme bénéficiaire direct des fonds prévus sous forme de subvention. L'annexe A de ce 2^{ème} protocole précise que « *Pour cette opération de crédit, il est proposé d'octroyer un prêt à conditions spéciales de 4,5 millions ECUS (taux d'intérêt 1%, durée de remboursement : 40 ans, dont 10 années de grâce) mélangé à une aide non remboursable de 13,3 millions ECUS à la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui gèrera cette opération* ».

De même, l'article 1.2.3 du 3^{ème} protocole prévoit que la subvention accordée dans le cadre dudit protocole permettra de créer un fonds automatiquement renouvelable (*Revolving Fund*) qui sera réalimenté par les remboursements des prêts du 2^{ème} protocole et de ceux du 3^{ème} protocole... L'article 2 prévoit également que la BNA est le maître d'œuvre du projet et que le *Revolving Fund* est constitué des financements provenant du 2^{ème} protocole et ceux du 3^{ème} protocole.

En outre, l'administration fiscale a confirmé, aux termes de sa lettre en date du 20 juin 2011, le caractère non imposable de ces subventions (liées au résultat), et ce en raison de leur rattachement à des exercices prescrits en vertu de la législation fiscale en vigueur.

Ainsi, les montants figurant au passif du bilan, pour la somme de 25.520 mDT, ont été transférés en capitaux propres d'ouverture (dont 365 mDT revenant aux minoritaires), étant donné que les subventions en question ont été encaissées durant la période 1987-1992 et qu'elles auraient dû être comptabilisées en produits au cours des exercices antérieurs, et ce conformément aux dispositions des normes comptables NC 12 et NC 11.

2 - Indemnités de départ à la retraite et assurance groupe des retraités :

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et aux normes internationales d'information financière (dont notamment IAS 19), le Groupe a estimé et comptabilisé, ***pour la première fois et de manière rétroactive***, des provisions à caractère de passif pour la couverture de ses engagements au titre des avantages du personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de départ à la retraite et prise en charge d'une quote-part des cotisations assurance des retraités).

L'estimation de ces engagements au 31/12/2010 dégage un passif de 18.254 mDT (sur la base des hypothèses présentées au niveau de la note 5.12).

Les charges relatives aux exercices antérieurs ont été portées en ajustement des résultats reportés pour un montant de 16.542 mDT (dont 372 mDT revenant aux minoritaires). Celles relatives à l'exercice 2010 s'élèvent à 1.712 mDT.

3 - Redressement fiscal de la mère au titre des exercices antérieurs à 2010 :

La Banque mère a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2006 à 2009, qui a couvert l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TFP, le FOPROLOS et les droits d'enregistrement. Les résultats de ce contrôle fiscal ont été notifiés à la Banque en date du 1^{er} novembre 2010 et ont consisté en un redressement (en principal) de 19.298 mDT et un report d'IS de 998 mDT.

La Banque mère a formulé ses réserves concernant certains chefs de redressement et a adressé son opposition aux résultats de la vérification approfondie aux services de l'administration fiscale avant l'expiration du délai légal de réponse de 30 jours.

En date du 8 juin 2011, l'administration fiscale a adressé à la Banque mère une nouvelle notification de redressement, après acceptation de certains éléments de défense. Ainsi, les montants réclamés à la Banque mère ont été révisés à la baisse pour s'établir à 9.631 mDT et le report d'IS a été révisé à la hausse pour s'établir à 2.155 mDT.

La Banque mère a accepté les résultats de cette deuxième notification de redressement fiscal et a procédé à la liquidation des sommes dues et à la souscription de déclarations rectificatives pour les mois et les exercices concernés.

Ainsi, les résultats de ce redressement fiscal ont été comptabilisés en ajustement des capitaux propres consolidés d'ouverture de l'exercice 2010 pour un montant net de 8.592 mDT dont 123 mDT reviennent aux minoritaires.

Le report d'IS arrêté au 31/12/2009 a été porté à la somme de 2.155 mDT (en partant d'un ancien solde de 1.188 mDT).

5.13.4. Résultat de l'exercice, part du groupe

L'exercice clos le 31/12/2010 s'est soldé par un résultat consolidé positif de 46.676 mDT contre un résultat de même nature de 42.959 mDT au 31/12/2009. La contribution au résultat consolidé de la mère et de ses filiales peut être détaillée comparativement comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Contribution de la mère consolidante	40 629	37 837
Contribution des filiales relevant du secteur des services financiers	4 184	3 595
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	4 208	3 683
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-24	-88
Contribution des filiales relevant du secteur de la promotion immobilière	1 768	1 644
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	1 827	2 087
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-59	-443
Contribution des filiales relevant d'autres secteurs	95	-117
+ Contribution positive dans le résultat de l'exercice	125	64
- Contribution négative dans le résultat de l'exercice	-30	-181
TOTAL	46 676	42 959

5.13.5. Résultat de base par action (Bénéfice par action)

	2010	2009
Bénéfice de l'exercice après modifications comptables, attribuable à la Banque mère (en mDT)	47 192	46 544
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période ^(*)	31 241 232	23 500 213
Bénéfice de base par action de valeur nominale 5 DT (en DT)	1,511	1,981

(*) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période, multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Le nombre d'actions ordinaires en circulation correspond au nombre d'actions émises par la société mère corrigé de l'effet des actions propres et d'auto-contrôle détenues par la mère émettrice et par ses filiales

Lorsque des actions ordinaires sont émises mais ne sont encore que partiellement libérées, elles sont traitées dans le calcul du résultat de base par action comme une fraction d'une action ordinaire dans la mesure où elles étaient autorisées à participer aux dividendes de la période relatifs à une action ordinaire entièrement libérée.

5.14. Actions propres et d'auto-contrôle

Figurent sous cet intitulé, la contrepartie versée par la Banque mère et par ses filiales pour l'acquisition et la détention des actions émises par la BNA.

Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat ou de la vente, de ces actions. La contrepartie reçue au titre de la cession de ces actions, ainsi que les dividendes perçus sont constatés directement en capitaux propres sous l'intitulé "*Actions propres et d'auto-contrôle*".

Cette rubrique totalisant au 31/12/2010 3.273 mDT contre 2.681 mDT au 31/12/2009 se décompose comme suit :

	Solde au 31 décembre 2010	Solde au 31 décembre 2009
Actions propres détenues par la Banque mère	1 198	3
Actions d'auto-contrôle détenues par les filiales	6 493	6 560
± Value sur actions propres et d'auto-contrôle	-812	-49
Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle	-316	-321
Part des minoritaires	-3 290	-3 512
Total	3 273	2 681

Les actions propres et d'auto-contrôle détenues par le Groupe s'élèvent, hors résultats de cessions et dividendes s'y rapportant et avant attribution de la part revenant aux minoritaires, à 7.691 mDT au 31/12/2010 contre 6.563 mDT au 31/12/2009, enregistrant ainsi une augmentation de 1.128 mDT, et ce suite à :

- La cession de 380.832 actions propres et d'auto-contrôle dont la valeur d'acquisition s'élève à 4.905 mDT et sur lesquelles une plus-value de 812 mDT a été réalisée ; et
- L'acquisition, en Bourse, de 354.382 actions propres et d'auto-contrôle pour un coût global de 5.653 mDT.
- La libération de la deuxième moitié de la valeur nominale relative aux actions nouvellement souscrites en 2009 pour 380 mDT.

(en mDT)

	Actions propres		Actions d'auto-contrôle		Total	
	Quantité	Coût	Quantité	Coût	Quantité	Coût
Solde au 31 décembre 2009	362	3	834 476	6 560	834 838	6 563
+ Acquisitions	73 051	1 263	281 331	4 390	354 382	5 653
+ Libération de capital				380		380
- Cessions	-4 021	-68	-376 811	-4 837	-380 832	-4 905
Solde au 31 décembre 2010	69 392	1 198	738 996	6 493	808 388	7 691

6- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1. Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 750.263 mDT au 31/12/2010 contre 714.665 mDT au 31/12/2009. Il se décompose comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
a- En faveur d'établissements bancaires :	139 063	100 641
- Effets endossés	45 000	-
- Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	94 063	100 641
b- En faveur de la clientèle :	451 200	454 024
- Débiteurs par avals et acceptations	88 184	56 560
- Débiteurs par lettres de garanties	69 854	85 228
- Débiteurs par obligations cautionnées	9 320	10 025
- Débiteurs par cautions fiscales	54 785	49 545
- Débiteurs par cautions sur marchés publics	212 137	179 422
- Avals emprunts obligataires	6 835	8 075
- Avals billets de trésorerie	9 350	64 950
- Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	735	219
c- En faveur de l'Etat :	160 000	160 000
- Créances budgétaires transférées par l'Etat (*)	160 000	160 000
TOTAL	750 263	714 665

() Créances budgétaires transférées par l'Etat*

En application des termes de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003, portant loi de finances pour l'année 2004, le Ministre des Finances et la BNA ont conclu, en date du 17 février 2004, une convention ayant pour objet le transfert de fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat et totalisant la somme de 160.000 mDT au profit de la BNA et la prise en charge par l'Etat des impayés échus depuis un an sur les crédits accordés sur ces fonds et rentrant dans le cadre de cette convention.

Les fonds convertis ont été utilisés par la Banque mère pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par l'activité à fin 2003, ce qui a conduit à la décomptabilisation des fonds en question pour un montant de 160.000 mDT en contrepartie de la constatation de provisions sur titres d'investissement et créances clientèle pour le même montant.

Cette convention met à la charge de la Banque mère l'obligation de restituer les sommes transférées (selon un échéancier à convenir avec l'Etat), dès lors que son équilibre financier est rétabli. La convention prévoit la présentation de cet engagement parmi les passifs éventuels au niveau des engagements hors bilan.

Conformément, à l'article 6 de la convention de 160.000 mDT, le rétablissement de l'équilibre financier est atteint lorsque les conditions suivantes sont cumulativement réunies sans prise en compte des créances transférées à la BNA en vertu de la convention :

- Les provisions sont dument constituées conformément à la réglementation en vigueur ;
 - La couverture minimale des fonds propres est atteinte ;
 - Le taux moyen du rendement des capitaux propres du secteur est atteint ;
 - Le taux moyen de rendement des actifs est atteint ;
 - La Banque assure la distribution de dividendes pour un taux minimum qui excède le taux prévu au niveau de ses statuts.
-

6.2. Garanties reçues (HB7)

Le poste « Garanties reçues » est constitué au 31/12/2010 et au 31/12/2009 des éléments suivants :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Garanties reçues des banques et des compagnies d'assurance	5 417	4 548
Garanties reçues de l'Etat	209 118	209 547
Garanties reçues de la clientèle	354 945	329 122
T O T A L	569 480	543 217

Le recensement et l'évaluation des garanties reçues de la clientèle ne sont pas assurés de manière exhaustive et fiable. En effet, le Groupe procède essentiellement à l'identification et à l'évaluation des garanties relatives aux engagements des classes 2, 3, 4 et 5 ainsi que ceux relatives aux créances bancaires détenues par la société de recouvrement SOFINREC.

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 312.242 mDT en 2010 contre 305.855 mDT en 2009, enregistrant ainsi un taux d'accroissement de 2,1%. Ils s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	8 344	10 283
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en dinars	7 452	9 253
- Intérêts sur prêts sur le marché monétaire en devises	343	809
- Intérêts sur autres avoirs auprès des établissements bancaires et financiers	307	101
- Report / Déport sur opérations de SWAPS	242	120
Opérations avec la clientèle :	291 393	282 588
- Agios sur comptes débiteurs de la clientèle	48 628	48 129
- Intérêts sur crédits à la clientèle	242 765	234 458
Autres intérêts et revenus assimilés	12 505	12 984
TOTAL	312 242	305 855

7.2. Commissions perçues

Les commissions perçues par le Groupe ont totalisé 48.970 mDT en 2010 contre 46.395 mDT en 2009. Elles se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Commissions sur opérations de chèques, effets, virements et tenue de comptes	22 979	23 359
Commissions sur opérations Monétique	3 779	2 936
Commissions sur opérations de change	961	715
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 378	2 092
Commissions sur location de coffre-fort	17	21
Commissions d'études, de montage de financement, de conseil et d'assistance	8 704	8 159
Commissions de gestion des fonds budgétaires & extérieurs	2 138	2 057
Commissions sur avals billets de trésorerie	280	380
Commissions de gestion d'OPCVM	419	370
Commissions de gestion de fonds à capital risque	155	96
Commissions diverses	7 161	6 211
TOTAL	48 970	46 395

7.3. Gains sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 49.098 mDT en 2010 contre 46.160 mDT en 2009. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Gains nets (ou pertes nettes) sur titres de placement :	40 074	39 691
- Intérêts nets sur Bons du Trésor (+)	36 610	36 038
- Dividendes & revenus assimilés (+)	4 291	2 934
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de placement (+)	96	1 072
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement (-)	-923	-352
Gains nets (ou pertes nettes) sur opérations de change :	9 024	6 469
- Résultat sur opérations de change	5 973	3 912
- Commissions sur change manuel	3 051	2 557
T O T A L	49 098	46 160

7.4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 8.457 mDT en 2010 contre 7.793 mDT en 2009, soit une amélioration de 8,5%. Ils se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Revenus des titres de participation en rétrocession	290	314
Revenus des autres titres de participation	7 185	7 140
Revenus des obligations	982	339
TOTAL	8 457	7 793

7.5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées se sont élevés à 137.936 mDT en 2010 contre 147.999 mDT en 2009, soit une diminution de 6,8 %. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Opérations avec les établissements bancaires et financiers :	9 403	1 904
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en dinars	9 140	1 275
- Intérêts sur emprunts sur le marché monétaire en devises	21	25
- Intérêts sur autres comptes des établissements bancaires et financiers	184	459
- Report / Déport sur opérations de SWAP	58	145
Opérations avec la clientèle :	113 478	128 569
- Intérêts sur comptes à vue	5 267	4 523
- Intérêts sur comptes d'épargne	41 418	38 726
- Intérêts sur bons de caisse, comptes à terme et autres produits financiers	66 793	85 320
Emprunts	12 243	14 000
Autres intérêts et charges	2 812	3 526
TOTAL	137 936	147 999

7.6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs

Ce poste a atteint 83.631 mDT en 2010 contre 63.191 mDT en 2009, soit une augmentation de 20.440 mDT (+32,3%). Il s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour créances douteuses	-124 436	-99 243
Créances cédées ou passées par pertes	-6 020	-4 065
Reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif	41 039	38 344
Dotations aux provisions pour risques et charges	-3 306	-5 211
Reprises sur provisions pour risques et charges	3 722	285
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-2 462	-
Sommes recouvrées au titre des créances passées par pertes	7 833	6 969
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	-116	-287
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs d'exploitation des filiales non financières	116	16
TOTAL	-83 631	-63 191

- Les reprises sur provisions pour créances douteuses, engagements hors bilan et passif comportent principalement :
 - Un montant de 6.498 mDT représentant les reprises sur provisions sur les créances bancaires détenues par la société de recouvrement (SOFINREC); et
 - Un montant de 34.541 mDT représentant principalement les reprises sur provisions sur des créances revenant à la Banque mère réglées en 2010 et 2011 (règlements post-clôture).
- Les dotations aux provisions pour risques et charges relatives à l'exercice 2010 comprennent :
 - Un montant de 1.220 mDT représentant la provision constituée au titre des indemnités de départ à la retraite ; et
 - Un montant de 492 mDT représentant la provision constituée au titre de l'assurance groupe au profit des agents retraités.
- Les dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations couvrent les moins-values potentielles sur les biens immobiliers en dation suivants :
 - Unité de confection KSARSAID acquise auprès du GROUPE KHEMAISSA : 2.125 mDT ;
 - Terrain FADHLINE acquis auprès de TUNISIE LAIT : 337 mDT.

7.7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (PR6/CH5)

Ce poste a totalisé une somme nette négative de 557 mDT en 2010 contre une somme nette positive de 3.540 mDT en 2009. Il se détaille comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	-5 793	-2 986
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres titres de participation	-1 990	-2 881
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres en rétrocession	1 710	494
Reprises sur provisions pour dépréciation des autres titres de participation	2 057	481
Plus-values sur cessions des titres en rétrocession	2 444	1 438
Plus-values sur cessions des autres titres de participation	2 027	4 101
Gains de change sur portefeuille d'investissement	-	3 449
Pertes exceptionnelles sur portefeuille d'investissement	-1 006	-585
Gains sur titres consolidés	147	62
Pertes sur titres consolidés	-154	-33
TOTAL	-557	3 540

La plus-value sur cession des autres titres de participation de 2.027 mDT, constatée en 2010, a été réalisée suite à la cession par la Banque mère de sa participation dans le capital de la société STAFIM Peugeot. La cession a porté sur 2.500 actions au prix de 876 DT l'action, pour une valeur nominale de 100 DT l'action.

7.8- Frais de personnel

Les frais de personnel se sont élevés à 106.971 mDT en 2010 contre 105.010 mDT en 2009, soit une augmentation de 1,9%. Ils se décomposent comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Salaires	79 193	77 558
Charges sociales et fiscales	21 715	20 795
Autres charges du personnel	6 167	4 848
Variation des congés à payer	-105	1 810
TOTAL	106 971	105 010

À partir de l'exercice 2010, il a été procédé au changement du mode de comptabilisation et de présentation des provisions pour congés à payer en les constatant au niveau de la rubrique « Frais de personnel » au lieu de la rubrique « Dotations aux provisions pour risques et charges ».

7.9. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2010 la charge nette s'élève à 4.011 mDT contre 16.115 mDT en 2009. Elle se décompose comme suit :

	Exercice clos le 31/12/2010	Exercice clos le 31/12/2009
Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	15 363	15 902
Charge des impôts différés de l'exercice	4 403	4 175
Produits des impôts différés de l'exercice	-15 754	-3 962
TOTAL	4 011	16 115

8. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

8.1. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 631.871 mDT s'expliquant comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 246.478 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation (en net) de 363.743 mDT ;
- Les crédits à la clientèle ont augmenté (en net) de 926.368 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont atteint 131.011 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 11.148 mDT.

8.2. Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net négatif de 24.501 mDT provenant, d'une part, de l'acquisition de titres d'investissement et d'immobilisations corporelles et incorporelles respectivement pour 21.793 mDT et 10.456 mDT et, d'autre part, de l'encaissement d'intérêts et de dividendes sur portefeuille d'investissement pour un montant cumulé de 5.720 mDT et de plus-values sur cessions de titres de participation pour un montant de 2.027 mDT.

8.3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2010, un flux de trésorerie net positif de 52.072 mDT provenant essentiellement de l'émission d'actions par les filiales OPCVM à hauteur de 74.985 mDT, de la libération d'actions émises par la Banque mère pour 25.000 mDT, des remboursements d'emprunts pour 3.002 mDT, de la diminution des ressources spéciales de 19.564 mDT et de la distribution de 24.937 mDT de dividendes.

8.4. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique renferme les avoirs en dinars et en devises en caisse, auprès de la BCT et du Centre des Chèques Postaux ainsi que les avoirs nets auprès des établissements bancaires. Elle inclut également les prêts et emprunts interbancaires inférieurs à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 205.755 mDT au 31/12/2010 contre 810.055 mDT au 31/12/2009, soit une variation à la baisse de 604.300 mDT. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2010 :

Liquidités en dinars tunisiens :	60 994
- Caisse dinars	28 904
- Avoirs à la BCT en dinars	16 003
- Avoirs en CCP	397
- Mouvements IBS	4 703
- Chèque TGT à encaisser	97
- Placements en dinars	12 000
- Correspondants débiteurs en dinars	9 024
- Correspondants créditeurs en dinars	-10 134
Liquidités en devises :	41 120
- Caisse devises	8 241
- Avoirs à la BCT devises	18 773
- Correspondants débiteurs en devises	38
- Correspondants créditeurs en devises	-1 653
- Placements en devises	15 721
Emprunts en dinars	-198 000
Emprunts en devises	-2 894
Placements supérieurs à 3 mois (*)	304 535
LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES AU 31/12/2010	205 755

(*) Les placements en BTA, BTZC et billets de trésorerie souscrits par des contreparties autres que des établissements de crédit, présentés en portefeuille-titres commercial, sont considérés comme étant des équivalents de liquidités.

9. NOTE SUR LES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. La SICAR INVEST, filiale de la BNA, assure pour le compte de celle-ci la gestion des fonds déposés auprès d'elle. Entre le 31/12/2009 et le 31/12/2010, ces fonds ont connu l'évolution suivante (montants exprimés en DT) :

Solde au 31/12/2009	Remboursements	Moins-values	Affectations	Solde au 31/12/2010
46 153 324	(3 655 822)	(124 230)	20 000 000	62 373 272

2. Les commissions de gestion payées par la BNA à la SICAR INVEST, au cours de l'exercice 2010, s'élèvent à 363.359 DT.
3. La BNA loue des locaux à la BNA Capitaux et à la société Tunisie Informatique Services (TIS). Au cours de l'exercice 2010, les loyers encaissés par la BNA, à ce titre, s'élèvent respectivement à 9 975 DT et 16 792 DT hors taxes ;
4. La BNA Capitaux assure la tenue du registre des actionnaires pour la BNA ; la commission payée par cette dernière, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 30.000 DT.
5. La BNA Capitaux assure aussi la gestion du portefeuille pour le compte de la BNA ; cette dernière a payé, au cours de l'exercice 2010, un montant de 13.747 DT pour la commission sur encaissement coupon et un montant de 12.668 DT pour la commission de tenue de compte. En outre, la BNA a payé à la BNA Capitaux, au cours de l'exercice 2010, des commissions de courtage pour la somme de 8.886 DT.
6. La BNA a cédé, au cours de l'exercice 2010, à la SOFINREC un lot de créances pour un nominal de 40.273.212 DT et un prix de cession de 16.000.000 DT.
7. La BNA est le dépositaire de ses 2 filiales SICAV BNA et SICAV Placement Obligataire. Les commissions de dépositaire facturées au cours de l'exercice 2010 s'élèvent respectivement à 1.000 DT et 644.587 DT.
8. La SICAV Placement Obligataire, filiale de fait de la BNA, possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de celle-ci au 31/12/2010 pour un montant de 89.918.057 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SICAV Placement Obligataire, en rémunération de ces dépôts, la somme de 6.206.343 DT sous forme d'intérêts. La SICAV Placement Obligataire a souscrit, en 2009, à l'emprunt obligataire de la BNA pour une valeur de 4.666.500 DT qui a généré des intérêts pour un montant net de 185.700 DT au cours de l'exercice 2010.
9. La SIP SICAR possède des dépôts en compte (BNA placement) auprès de la BNA au 31/12/2010 pour un montant de 301.000 DT. Au cours de l'exercice 2010, la BNA a servi à la SIP SICAR, en rémunération de ces dépôts, la somme de 17.245 DT sous forme d'intérêts.
10. La société Tunisie Informatique Services (TIS), assure la maintenance du matériel informatique de la BNA. Au cours de l'exercice 2010, la rémunération facturée par TIS au titre de cette opération s'élève à 649.810 DT.

11. La BNA a acquis, au cours de l'exercice 2010, du matériel informatique pour 2.367.388 DT auprès de la TIS ainsi que des fournitures pour la somme de 96.785 DT.
12. La Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest (SODINO) dispose de placements en compte auprès de la BNA pour 1.000.000 DT.
13. La BNA a confié à la SODINO deux fonds gérés à capital risque (Fonds de développement IRADA Jendouba pour 450.000 DT et Fonds de développement IRADA Le Kef pour 450.000 DT).
14. Les jetons de présence comptabilisés par la BNA au cours de l'exercice 2010, en sa qualité de membre des conseils d'administration des sociétés du groupe, se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Montant Brut
BN A CAPITAUX	12 500
IMMOBILIERE LES OEILLET S	6 250
SOIVM SICAF	3 750
SOFINREC	5 000
SICAF PARTICIPATIONS BNA	1 750
SOGEST	3 125
SIVIA	5 000
SICAR INVEST	5 000
PLACEMENTS OBLIGATAIRES SICAV	2 500
SICAV BNA	1 500
EL MEDINA	4 268
ESSOUKNA	10 156
SIMPAR	5 833
SODAL	7 500
AGRO SERVICES	1 875
GEVE	1 250
TIS	4 063

- 15.** Les soldes des prêts accordés par la BNA à ses filiales et aux entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit (montants exprimés en DT) :

Société	Principal	Intérêts
SIMPAR	17 568 420	1 284 554
LES ŒILLETS	2 252 805	271 215
ESSOUKNA	12 757 076	694 418
SOGEST	161 015	13 557
SIVIA	22 302 458	1 829 384
EL MADINA	17 907 942	1 387 147
SOFINREC	46 687 500	1 749 993

- 16.** Les concours accordés par la BNA à ses administrateurs totalisent 350.918.011 DT au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

Administrateur	Solde au 31/12/2010
Office des Céréales	298 524 442
Office du Commerce de la Tunisie	4 824 395
Caisse Nationale de Sécurité Sociale	1 415 368
Groupe Mustapha LAHMAR	34 885 568
Groupe Ali HLIOUI	11 095 839
Groupe Sahbi MAHJOUB	172 400
TOTAL	350 918 011

- 17.** Les jetons de présence servis par la BNA à ses administrateurs, au cours de 2010, totalisent la somme de 56.874 DT.

18. Les soldes des comptes courants des parties liées ouverts chez la BNA, ainsi que les commissions et les intérêts relatifs à ces comptes, se résument comme suit :

Partie liée	Solde des comptes au 31/12/2010		Commissions encaissées en 2010	Intérêts de l'exercice 2010	
	<i>Débiteur</i>	<i>Créditeur</i>		<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
SIMPAR	119 446	-	8 550	73 729	1 756
STIA	3 722 446	-	8 750	187 868	-
SIVIA	-	246 751	8 924	93 939	252
SODAL	52 334	-	188	2 087	-
ESSOUKNA	-	1 368 690	2 774	9 887	6 838
AGRO-SERVICES	-	193 129	117	254	2 339
TIS	-	91 993	202	491	1 505
BNA CAPITAUX	735	-	44	697	17 356
LES ŒILLETS	-	295 946	352	12 477	-
SOFINREC	-	1 668 555	191	8 043	6 709
GEVE	-	96 405	63	-	-
SODINO	-	33 531	63	-	25
POS	-	182	74	1 204	8 441
SICAR INVEST	-	293	107	1 398	-
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	352	65	58	35

10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Suite aux événements survenus en Tunisie, il convient de noter que 24 projets totalisant un engagement au 31/12/2010 et au 31/05/2011 respectivement de 69.613 mDT et 69.400 mDT et des impayés à ces mêmes dates respectivement de 47 mDT et 9.528 mDT ont été touchés directement ou indirectement par ces événements.

Concernant l'évolution des projets touchés, il convient de noter que la Banque mère n'est pas en mesure, à ce jour, de quantifier le risque éventuel lié aux engagements correspondants et, de ce fait, l'incidence financière de ces événements postérieurs ne peut être, à l'heure actuelle, estimée de manière fiable.

Par ailleurs, certaines agences de la Banque mère ont été endommagées à des degrés différents. Les dégâts enregistrés ont été estimés, par les services de la BNA, au coût de remplacement, à 1.651 mDT ; ils concernent 51 sites.

Les dégâts survenus sont couverts par des contrats d'assurance souscrits par la Banque mère (incendie, bris de glace, émeutes et mouvements populaires, etc.). En outre, la BNA a procédé à la déclaration de ces sinistres dans les délais.

Toutefois, nous n'avons pas obtenu d'acte officiel appuyant l'engagement de la compagnie d'assurance de prendre à charge les sinistres déclarés. Il s'en suit que l'estimation fiable des récupérations demeure éventuelle jusqu'à la date de remboursement des dégâts par la compagnie d'assurance ou de sa reconnaissance expresse et sans équivoque des indemnisations à verser.

D'autre part, l'identification des actifs endommagés, au niveau des fichiers des immobilisations (ou des tableaux d'amortissement), n'a pas été possible en raison de l'absence d'un système approprié de codification des actifs.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 27 juillet 2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

11. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle sur les pôles d'activités retenus se présente comme suit pour les exercices clos le 31/12/2010 et le 31/12/2009 :

	Services financiers		Promotion immobilière		Autres activités		Eliminations entre secteurs		Consolidé	
	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009	2 010	2 009
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES										
Produits externes										
<i>Produits concourant à la formation du PNB</i>	418 486	405 984	-	-	-	-				
<i>Produits ne concourant pas à la formation du PNB</i>	-	-	55 792	63 518	6 073	3 549				
Produits provenant de transactions avec d'autres secteurs	5 701	6 007	655	253	2 109	1 636	(8 465)	(7 896)		
Total	424 188	411 991	56 447	63 771	8 181	5 184	(8 465)	(7 896)	480 351	473 052
2. RESULTAT										
Résultat sectoriel	64 422	74 100	13 524	14 374	(726)	(509)	(7 628)	(7 634)	69 592	80 330
Charges non affectées									-	(31)
Résultat opérationnel									69 592	80 299
Charges financières des secteurs non financiers									(75)	(33)
Produits des placements des secteurs non financiers									387	313
Part du résultat net dans les entreprises associées	496	(312)	174	223	-	-			670	(89)
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires									1 201	(2 102)
Impôt sur le résultat									(4 011)	(16 115)
Résultat net de l'exercice									67 764	62 273
AUTRES INFORMATIONS										
Actifs sectoriels	6 490 441	5 844 747	124 559	109 718	3 016	2 751			6 618 016	5 957 216
Participation dans des entreprises associées mises en équivalence	21 782	16 177	2 893	2 890	-	-			24 675	19 067
Passifs sectoriels	5 556 442	5 075 696	20 562	16 713	1 797	1 753			5 578 802	5 094 162
Dotations aux amortissements	5 783	4 211	287	277	89	83			6 159	4 571

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE
« BANQUE NATIONALE AGRICOLE » RELATIFS
À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

***MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA),***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Dans sa réunion en date du 27 juillet 2011, le Conseil d'Administration de la BNA a arrêté les états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE relatifs à l'exercice 2010 qui ont fait l'objet, de notre part, d'un rapport d'audit émis le 11 août 2011.

Par sa lettre en date du 22 août 2011, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a invité la BNA (société mère) à modifier ses états financiers individuels relatifs à l'exercice 2010 en procédant à :

- a) L'annulation de reprises de provisions d'un montant de 10,8 millions de dinars, en raison de l'absence d'évaluations récentes par des experts indépendants de certaines garanties prises en compte par la BNA sur la base d'anciennes évaluations. Ce point a déjà fait l'objet d'une réserve générale dans notre rapport d'audit émis le 11 août 2011 ; et
- b) La constatation d'une provision de 2,7 millions de dinars au titre des financements accordés à la Société Financière de Recouvrement des Créances (SOFINREC), et ce suite à l'acquisition par cette filiale de la BNA de créances totalement provisionnées au prix de la valeur des garanties y afférentes.

Ainsi, de nouveaux états financiers consolidés ont été établis pour le Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE et le bénéfice net de l'exercice 2010 (par du Groupe) a baissé de 5.980 KDT sous l'effet des modifications apportées, en tenant compte de leur impact fiscal.

Le présent rapport d'audit porte sur les états financiers consolidés modifiés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la BNA en date du 23 août 2011.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 565.779 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) s'élevant à 46.676 KDT.

Responsabilité de la Direction pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des Commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Justification de l'opinion avec réserves

1. Dans le cadre de notre audit de la BNA, société mère, nos travaux ont été limités par :
 - a) L'absence d'une base de données exhaustive et mise à jour sur les garanties hypothécaires ou autres reçues par la BNA en couverture des risques encourus sur sa clientèle, ce qui pourrait impacter non seulement le montant des provisions constituées au titre des relations classées mais aussi le caractère complet des informations fournies en hors bilan sur les garanties reçues. Ces dernières ne sont identifiées et ne font l'objet d'une évaluation indépendante et récente que pour une partie des relations classées présentant des engagements significatifs ;
 - b) L'indisponibilité d'une notation récente attribuée par une agence de notation et/ou d'états financiers récents et certifiés par un commissaire aux comptes légalement habilité pour plusieurs relations présentant des engagements auprès du système financier dépassant individuellement les seuils respectifs de 25 millions de dinars et de 5 millions de dinars prévus par l'article 7 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.
2. La BNA (société mère) a cessé, depuis plusieurs exercices, de rembourser certaines anciennes lignes de crédit rétrocédées par l'Etat et n'a pas comptabilisé les intérêts conventionnels ou de retard encourus sur ces ressources extérieures et estimés à 8.116 KDT. En contrepartie, elle n'a pas pris en considération, lors du calcul des provisions pour créances douteuses, la part imputable à l'Etat des risques encourus sur les prêts impayés (en principal) accordés à la clientèle sur ces lignes de crédit, estimée à 4.210 KDT.

Par ailleurs, la BNA devrait assumer 25% des risques définitifs encourus sur les prêts financés sur les ressources du FOPRODI, transférés à contentieux, et dont les comptes accusent, au 31 décembre 2010, un solde cumulé de 11.786 KDT (dont 2.514 d'impayés en intérêts). Cependant, la BNA ne prend pas en compte ce risque lors de la détermination des provisions pour créances douteuses.

Enfin, les situations « ressources/emplois » des fonds budgétaires confiés par l'Etat à la BNA ne font pas toujours l'objet de confirmation périodique en vue d'arrêter de manière fiable les mouvements et les soldes, et plusieurs comptes rattachés à la rubrique « Emprunts et ressources spéciales » présentent des soldes anciens non justifiés devant faire l'objet d'un apurement en collaboration avec les services du Ministère des Finances.

(Se référer à la Note 5.11 des états financiers consolidés)

3. Les résultats de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et incorporelles de la BNA (société mère) n'ont pas été rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. La valeur comptable nette cumulée de ces immobilisations s'élève, au 31 décembre 2010, à 55.081 KDT et représente environ 0,82% du total des actifs du Groupe.
-

4. Plusieurs filiales et entreprises associés n'ont pas constitué de provisions pour avantages du personnel au titre des indemnités de départ à la retraite qu'elles seront tenues de servir à leurs agents en application des dispositions des conventions collectives ou des règlements intérieurs applicables. Ces provisions doivent couvrir les droits acquis par les agents au cours des exercices 2010 et antérieurs. Elles n'ont pas pu être estimées, de manière fiable, en l'absence des informations nécessaires et devraient générer des actifs d'impôt différé lors de leur prise en compte par le Groupe.

(Se référer à la Note 5.12 des états financiers consolidés)

Opinion avec réserves

À notre avis, sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « *Justification de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BANQUE NATIONALE AGRICOLE au 31 décembre 2010, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons l'attention sur les points suivants :

1. Les engagements des membres de la famille du président déchu et de leurs alliés ainsi que des sociétés qu'ils contrôlent (21 personnes physiques et 74 personnes morales) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 337.740 KDT, dont 187.843 KDT des engagements par signature, et représentent 4,8% du total des engagements de la BNA (société mère) à la même date. Des provisions de 27.630 KDT ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations.

(Se référer à la Note 5.3.2 des états financiers consolidés)

2. Les créances consolidées, garanties ou prises en charge par l'Etat, sur des périodes allant de 20 à 25 ans et sans intérêts, en application des articles 24 et 25 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998 et de l'article 3 de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999, présentent une valeur comptable globale (ou valeur nominale) de 196.161 KDT au 31 décembre 2010, alors que leur juste valeur est estimée à 123.243 KDT, en actualisant les encaissements futurs au taux d'intérêt prévalant sur le marché, tel que prévu par la norme comptable internationale IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Ainsi, la moins-value subie par la BNA (société mère) est de l'ordre de 72.918 KDT.

(Se référer à la Note 5.3.3 des états financiers)

Par ailleurs, parmi les fonds propres de la BNA (société mère) figure une dotation de l'Etat d'un montant de 133.000 KDT, constituée en application de la loi n°94-30 du 21 février 1994 et assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque. Cette éventualité de restitution s'applique également aux fonds budgétaires agricoles revenant à l'Etat pour un montant de 160.000 KDT, qui ont été décomptabilisés par la BNA en vertu de la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003 pour compenser l'insuffisance de provisions dégagée par son activité à la fin de 2003.

(Se référer aux Notes 5.13.2 et 6.1 des états financiers consolidés)

3. Certaines entreprises publiques dont notamment l'Office des Céréales, l'Office National de l'Huile, la Société Tunisienne de Sidérurgie (El Fouladh) et l'Office des Terres Domaniales, connaissant des difficultés financières, accusent des découverts en comptes courants et d'autres engagements importants qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes.

Les engagements de l'Office des Céréales s'élèvent à 298.524 KDT et représentent 51,26% des fonds propres nets de la BNA (société mère) au 31 décembre 2010, dépassant ainsi la limite de 25% prévue par l'article 2 de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991.

La BNA considère qu'elle bénéficie, pour les engagements de ces relations, de la garantie implicite de l'Etat qui est intervenu à plusieurs reprises, par le passé, afin de solutionner l'endettement lourd de l'Office des Céréales et de l'Office National de l'Huile.

(Se référer à la Note 5.3.4 des états financiers consolidés)

4. Certaines erreurs antérieures fondamentales ont été corrigées par la BNA (société mère) au cours de l'exercice 2010 par imputation de leurs incidences financières sur ses capitaux propres d'ouverture. Il s'agit essentiellement de :
- a) La comptabilisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des exercices précédents pour un montant de 16.290 KDT ;
 - b) La décomptabilisation des prêts non remboursables accordés par la CEE, dans le cadre des deux protocoles signés avec l'Etat Tunisien le 11 septembre 1986 et le 13 avril 1991, et inscrits parmi les passifs pour un montant de 25.520 KDT, alors qu'ils ont le caractère de subventions publiques liées au résultat selon la norme comptable NC 12 et qu'il ne s'agit pas réellement d'obligations actuelles de la BNA résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques ; et

- c) La constatation des effets de la vérification approfondie de la situation fiscale de la BNA au titre des exercices 2006 à 2009, pour un montant total de 8.592 KDT.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2010.

Tunis, le 24 août 2011

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GENERALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

SAMIR LABIDI